



## Communiqué du SNEA-CGT

Le Syndicat National des écoles d'architecture CGT vient d'apprendre qu'au mépris de tous les engagements précédents, les services du ministère de la Culture et de la Communication viennent de décider de mettre fin à la décision politique de ne pas supprimer des postes d'enseignants titulaires dans les écoles d'architecture. Cette mesure visait à ne pas appliquer aux enseignants titulaires des écoles le sacro-saint principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Cette suppression de quatre postes est d'autant plus scandaleuse qu'elle s'applique à des écoles qui croulent déjà sous la précarité. 30% du personnel administratif est non titulaire et ceci en contradiction totale avec la loi 84-16 dite loi Le Pors. 40% de la charge d'enseignement est assurée par des enseignants vacataires et contractuels.

Elle est aussi catastrophique pour tous les enseignants précaires qui se préparent depuis des années à passer des concours et qui pour la plupart d'entre eux ont consacré beaucoup de temps et beaucoup d'argent à passer leur doctorat.

Cette suppression de postes a été faite en catimini sans que les organisations syndicales représentatives et les directions des établissements n'aient été informées.

Cette mesure confirme une fois de plus que la RGPP vise l'ensemble des services et que contrairement aux discours de nos Directeurs, les écoles d'architecture ne se situent pas en dehors du rouleau compresseur de la RGPP.

Le SNEA-CGT exige que les quatre postes soient immédiatement remis au concours.

Paris le 12 mai 2009